

Crédit-cadre 2009-2012 de Fr. 1'700'000.- pour l'entretien et la réfection des routes

1. PRÉAMBULE

Crédit-cadre pour l'entretien et la réfection des routes

La ville compte environ 51 km de routes communales et 40 km de trottoirs répartis sur 270 rues. La surface totale des routes et trottoirs à entretenir correspond à 375'000 m².

Le budget annuel d'entretien 2009 prévoit, pour l'ensemble du réseau, un montant de Fr. 35'000.-. Il permet de réaliser uniquement de petites réparations et des travaux d'entretien élémentaires. La rubrique d'entretien a été limitée pendant de nombreuses années à ce montant. Cette situation de restriction budgétaire a conduit à une lente détérioration de l'état des routes.

En 1998 et en 2001, le Conseil de Ville a accepté deux crédits-cadres pour les routes, respectivement de Fr. 450'000.- et de Fr. 600'000.-, pour engager des travaux d'entretien et de réfection. En 2005, le Conseil de Ville a accepté un crédit-cadre de Fr. 800'000.-, ce qui a permis de poursuivre des travaux d'entretien et de réfection durant la dernière législature. Le crédit voté a été totalement utilisé. Une trentaine de tronçons de plus ou moins grande importance ont ainsi pu être entretenus.

A noter que les travaux d'aménagements en Vieille Ville et à la Place de la Gare ont été financés par des crédits spéciaux (entre 2000 et 2005).

Un nouveau crédit-cadre est indispensable si l'on veut gérer le problème de l'entretien et de la réfection des routes et maîtriser au mieux des dégâts successifs causés chaque année par le trafic routier et par la période hivernale, en particulier les dégâts dus aux cycles gel - dégel. L'hiver 2008/2009 a été le plus rude depuis 1974 ; les conséquences sont très importantes : nids de poules, détérioration accélérée du revêtement et parfois dégâts structurels.

Route de Domont en particulier

Le Conseil communal a l'intention d'augmenter les investissements en cette période de crise (plan de relance). Il est proposé de procéder à la réfection de la route de Domont (secteur Nord : du carrefour Meret-Oppenheim au bâtiment n° 95 de la route de Domont) qui se trouve dans un mauvais état. Ces travaux, nécessaires à court terme, doivent être coordonnés avec les autres services (SID et RégioGaz en particulier) afin de trouver des synergies et ainsi limiter les coûts. A noter que le tronçon Sud a déjà été traité en 1998.

2. DONNEES TECHNIQUES

Montant pour l'entretien et la réfection des routes

Depuis 1998, un plan de gestion des routes a été établi comme le préconisent les normes VSS. Ce document indique clairement l'importance des dégradations, l'état du réseau routier et l'estimation des coûts d'entretien. Il a été remis à jour fin 2008.

L'état des routes est classé en 5 catégories, à savoir :

A0	Etat bon
A1	Etat moyen
A2	Etat suffisant
A3	Etat critique
A4	Etat mauvais

Le montant total des travaux nécessaires pour obtenir un réseau qualifié de "Etat bon = A0" est d'environ Fr. 11'850'000.- (selon l'état actuel des routes basé sur la classification ci-dessus). Il ne s'agit naturellement pas d'engager une telle somme en une seule année mais plutôt d'assurer régulièrement un entretien minimum annuel pour éviter d'être confronté un jour à de telles dépenses.

L'Union des Villes Suisses (UVS) fournit également des informations aux communes concernant l'entretien des routes. Les recommandations de l'UVS citent un coût moyen par m² pour l'entretien constructif des routes (service hivernal et nettoyage non compris) d'environ Fr. 1.73. Pour Delémont, dont la surface des chaussées et des trottoirs est d'environ 400'000 m², soit environ 67 terrains de football, cela représenterait un montant de Fr. 690'000.- par année.

Cela démontre qu'un montant de Fr. 800'000.- pour 4 ans, soit Fr. 200'000.-/année, constitue un niveau minimum auquel on ne peut pas se soustraire en fonction de l'état actuel des routes.

La liste des rues dont l'état est critique ou mauvais est disponible au Service UETP. Toutes ne pourront pas être traitées avec ce montant et il est nécessaire de fixer des priorités. Ces dernières pourront être évaluées en fonction de l'évolution des dégradations, mais aussi pour des raisons de coordination avec les travaux des autres services (SID et Régiogaz notamment).

Remarques

Le montant de Fr. 800'000.- pour l'entretien et la réparation des routes ne comprend pas les travaux pour les réalisations plus importantes qui seront financées, à moyen-long terme par des crédits spéciaux, par exemple : rue de l'Industrie et chemin des Bats, chemin de Bellevoie, rue du Temple, Place Roland-Béguelin, rues Molière, Maltière, route de Moutier, Quai de la Sorne, avenue de la Gare.

Le dossier concernant l'état constructif des rues est consultable au Service UETP.

Route de Domont en particulier

La route de Domont Nord se trouve dans un état critique à mauvais (A3 à A4). Des travaux sont donc nécessaires à court terme. Dans le cadre d'un plan de relance, le Conseil communal souhaite réaliser ces travaux rapidement. Le projet ne concerne pas uniquement des travaux sur la chaussée, l'ensemble de l'infrastructure souterraine doit également être revu. Les coûts se répartissent comme suit :

- réparation de la chaussée et du trottoir, canalisations d'eaux claires et usées, aménagements mobilité douce :	Fr. 650'000.-
- "prélèvement" sur le montant de Fr 800'000.- ⁽¹⁾	Fr. - 200'000.-
- réseau d'eau potable :	Fr. 200'000.-
- réseau électrique et éclairage publics :	Fr. 200'000.-
- gaz :	Fr. 50'000.-
Total TTC :	Fr. 900'000.-

⁽¹⁾ La route de Domont se trouvant dans la liste des rues les plus dégradées (voir annexe), un montant de Fr. 200'000.- du montant pour l'entretien et la réparation des routes sera attribué à cet objet.

3. TRAVAUX - DEMANDE DE CREDIT

En fonction des rues qui nécessitent une intervention et des travaux prévus à la route de Domont, le Conseil communal propose au total une demande de crédit-cadre d'un montant de Fr. 1'700'000.-.

La dépense se répartira sur les années 2009 à 2012 pour les routes et en 2010 pour la route de Domont en particulier.

4. FINANCEMENT

Montant pour l'entretien et la réparation des routes

Le montant de Fr. 800'000.- est prévu au plan financier des investissements. Quant au secteur de la route de Domont, il entre dans le cadre du plan de relance au niveau communal.

Le crédit de Fr. 1'700'000.- sera financé par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissement) se monte à Fr. 93'500.- par année dont Fr. 35'750.- à charge des services autofinancés (SID et canalisations).

5. PREAVIS DES AUTORITES

Les Commissions des travaux publics et des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger